Portrait social

Caf de la Seine-Maritime

En Seine-Maritime, **640 000** habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 51% de la population totale.
Comme le montre la carte ci-dessous, dans le département, ce taux varie du simple au double selon les intercommunalités : de 26 à 54%.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf

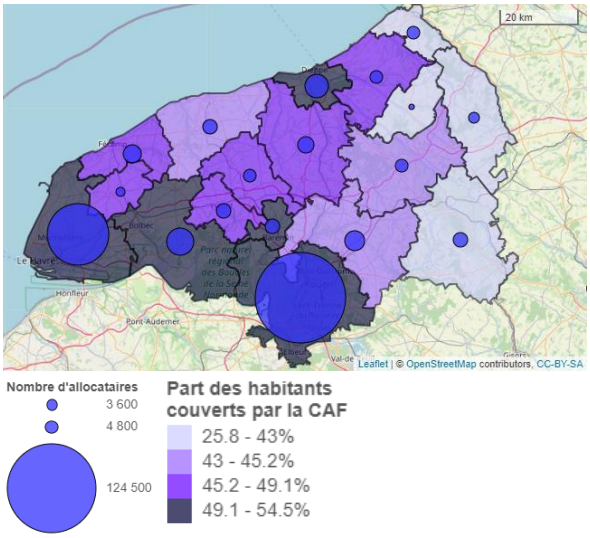

14 500 étudiants bénéficient d'une aide, au même niveau que la moyenne nationale : 5% du total.
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu : 16% des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national).
95 000 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus, c'est-à-dire avec un niveau de vie inférieur à 1 167 € par unité de consommation. **Dans ces foyers précaires vivent 92 000 enfants.**

Taux de couverture des populations de départements comparables à la Seine-Maritime

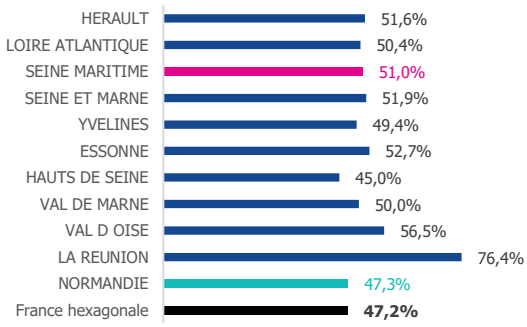

Parmi le panel de comparaison[1], tous sauf les Hauts-de-Seine possèdent un taux de couverture supérieur à la moyenne française, expliqué principalement par leur taille (présence de grandes villes) et leur densité de population.

Presqu'1 allocataire sur 2 vit seul

La Seine-Maritime affiche une répartition des typologies familiales globalement similaire à la moyenne nationale :

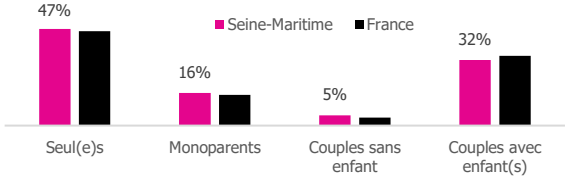

Aux cours des années 2010, la part des personnes seules a progressé et celles des couples avec enfant(s) a baissé. A cette époque, les monoparents représentaient déjà 15 à 16% des familles. Depuis la crise sanitaire, toutes ces proportions n'évoluent plus.

1- Neuf départements possèdent un écart de moins de 10% d'allocataires avec la Seine-Maritime : l'Hérault, la Loire-Atlantique, la Seine-et-Marne, les Yvelines, l'Essonne, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne, le Val d'Oise et La Réunion.

Sources : Caf 30/06/2023 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire / Insee RP 01/01/2021 - © IGN ® Geofla 2.0.2021

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2021

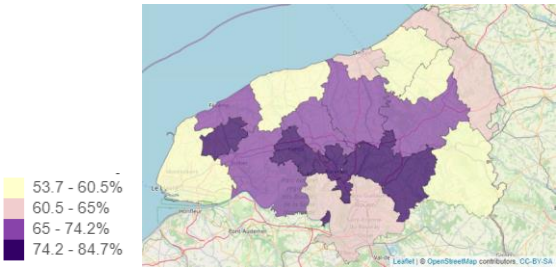

Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2021 © IGN ® Geofla 2.0.2021

La Caf de la Seine-Maritime soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.
En 2021, 26 200 places sont disponibles pour les familles. La Seine-Maritime, avec 64 places offertes pour 100 enfants, se classe au-dessus de la moyenne nationale (60) mais en-dessous du niveau régional (67).
Prépondérants sur le département, les assistants maternels proposent 18 200 places, soit 70% de l'ensemble de l'offre (54 % au niveau national et 71% en région).

Garde du jeune enfant : évolution de l'offre et de la demande depuis 2013

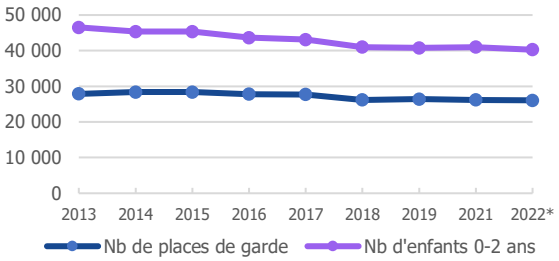

**Dernière donnée disponible – Diffusée lors de la rédaction de ce document*

Depuis près de 10 ans, le nombre d'enfants en âge d'être gardés recule plus rapidement (-13%) que le nombre total de places de garde (-7%), ce qui contribue, mécaniquement, à améliorer le taux de couverture (de 60 à 64% entre 2013 et 2021).

Enfants couverts par la prestation PreParE

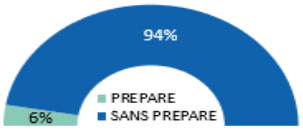

Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : 2100 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 6% du panel.

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

Proportion de foyers allocataires concernés par ces familles de prestation

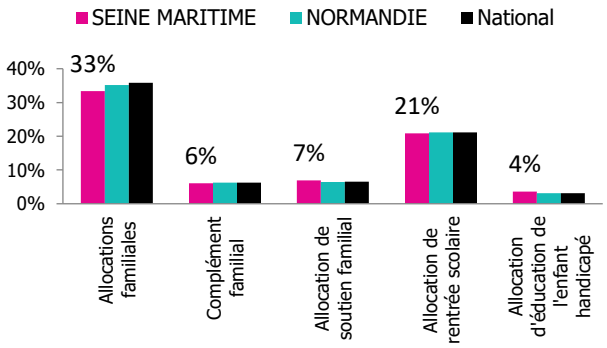

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants. Parmi le bouquet de prestations dévolues à l'enfance et à la parentalité, seules les allocations familiales concernent, proportionnellement, un peu moins les allocataires de Seine-Maritime qu'en moyennes régionale et nationale.

La Caf est également un acteur de soutien à la parentalité en accompagnant et en finançant des démarches locales : 61 communes portent une action Reaap; 48 Clas; 27 Laep; 2 porteurs de Médiation familiale.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

Nombre de Laep pour 10 000 parents avec enfant(s)

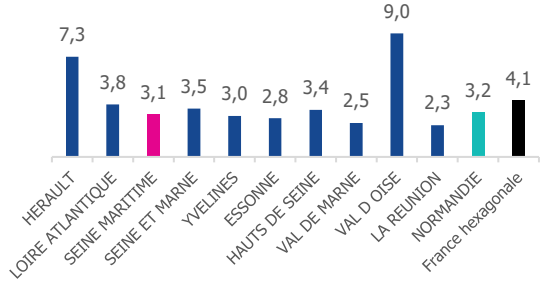

La Seine-Maritime reste sous-équipée, en comparaison avec la moyenne nationale, en structures Laep : 3,1 pour 10 000 parents avec enfant(s) contre 4,1 à l'échelle nationale. Il en manque une dizaine.

Sources : Caf 2023

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc

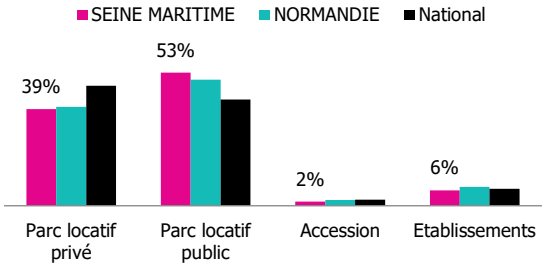

Au mois de juin 2023, 127 000 foyers seinomarins reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente près de 250 000 personnes, soit environ 20% du total des habitants, 4 points au-dessus de la moyenne nationale et au-dessus de tous les départements de comparaison à l'exception de l'Hérault et de La Réunion.
Le département se démarque également par son très fort taux de bénéficiaires d'une aide dans le parc locatif public (53% contre 43% en France).

Allocataires qui consacrent au moins 40% de leurs revenus au paiement du loyer et des charges selon la structure du parc

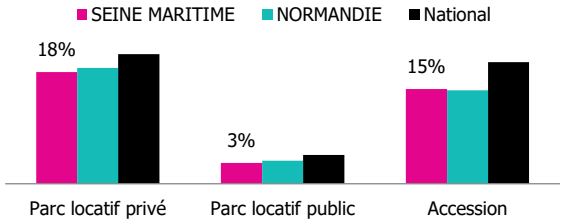

Après perception des aides au logement, 11 500 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges.
Les frais liés au logement dépassent beaucoup plus souvent cette barre des 40% de revenu disponible chez les allocataires bénéficiant d'une aide dans le parc privé (18% en Seine-Maritime, 21% au niveau national) que dans le parc public (respectivement 3 et 5%).
A noter que le poids est également fort parmi les allocataires en accession, mais cela ne touche qu'une petite partie de la population concernée (300 foyers contre 9000 dans le public).

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la Branche Famille est partie prenante de façon constante. En Seine-Maritime, cette mission se traduit par le versement de :

- l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) à 30 500 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles ;
- le Revenu de Solidarité Active (RSA) à 39 200 foyers ;
- la Prime d'Activité à 93 500 travailleurs modestes.

Parmi la population allocataire, on retrouve, en Seine-Maritime, globalement la même proportion de bénéficiaires du RSA (14%) et de la Prime d'Activité (34%) qu'au niveaux régional et national.
Concernant le RSA, les écarts entre départements de comparaison sont importants (10 à 16% et jusqu'à 33% dans La Réunion).

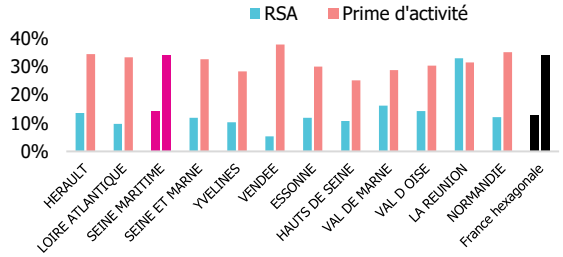

39 200
BÉNÉFICIAIRES DU RSA

22 %
DES BÉNÉFICIAIRES ONT MOINS DE 30 ANS

54 %
DES BÉNÉFICIAIRES SONT DES PERSONNES ISOLÉES

13 %
SONT DES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE LA MAJORATION ISOLEMENT*

** Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.*

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/

ZOOM | EAJE

Les caractéristiques des enfants de moins de 3 ans accueillis dans un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant en 2022

Le recours des familles aux Etablissements d'Accueil du Jeune enfant (EAJE) est mesuré annuellement par le dispositif de recueil Filoué, complété des données administratives de la Cnaf.*

Caractéristiques des enfants de moins de 3 ans selon le mode d'accueil fréquenté
Décembre 2022

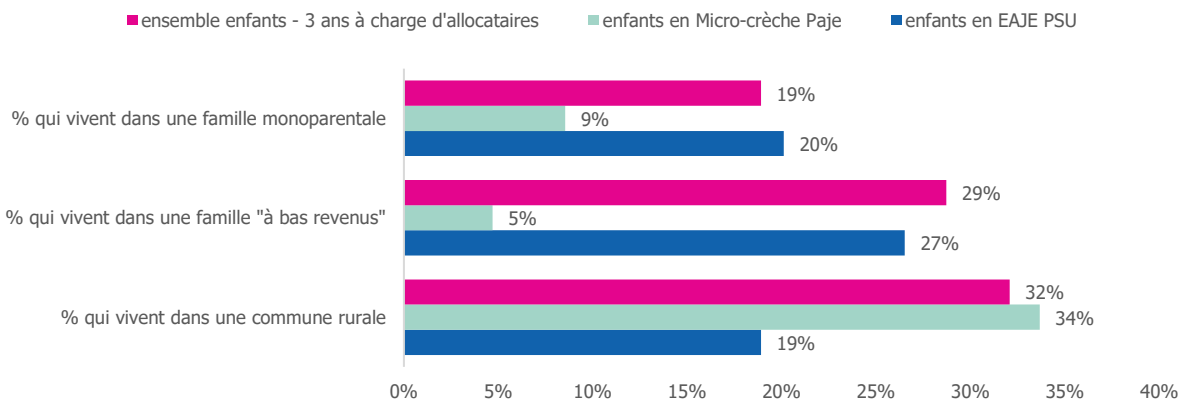

Micro-crèche PAJE : *micro-crèche financée via le complément de mode de garde versé aux familles.*
EAJE PSU : *Etablissement d'accueil du jeune enfant percevant la Prestation de Service Unique versée par la Caf (multi-accueil, jardin d'enfants, accueil familial, accueil parental et micro-crèche).*
Sources : *Filoué, Allstat FR6 et FR2*
Champ : *Département de la Seine-Maritime, année 2022. Ensemble des enfants de moins de 3 ans des familles allocataires présentes dans les tables allocataires du mois de décembre (37 286 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans accueillis par une micro-crèche PAJE au moins une heure au mois de décembre (1 580 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans au 31 décembre identifiés par Filoué comme accueillis par un EAJE PSU au moins une heure au mois de décembre (5 526 enfants).*

Un accès aux EAJE PSU plutôt préservé pour les familles vulnérables

En Seine-Maritime, grandir dans une famille monoparentale ne semble pas être un frein à l'accès à un EAJE PSU (surreprésentation d'1 point), ce qui est moins le cas en moyenne nationale (sous-représentation de 2 points).
Même si les enfants issus d'une famille à bas revenus** sont, proportionnellement, un peu sous-représentés dans les EAJE PSU (différentiel de 2 points), la Seine-Maritime se classe bien mieux qu'au niveau national (différentiel de 9 points).

Un déficit de places PSU dans les zones péri-urbaines que le secteur marchand a compensé ces dernières années

Les enfants qui habitent dans une zone rurale sont, proportionnellement, presque deux fois plus souvent gardés dans une micro-crèche Paje que dans un EAJE PSU.
Plus précisément, il s'agit des zones péri-urbaines, que l'Insee*** classe dans l'ensemble rural, où se sont installées, ces dernières années, de nombreuses nouvelles structures marchandes (19% de l'offre Paje contre seulement 7% de l'offre PSU). Car, en zone rurale peu dense, c'est la garde individuelle qui domine largement l'offre avec 87% du total des places.

** Filoué – Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – est un recueil de données individuelles de facturations auprès des EAJE PSU sur l'année civile. Elles sont croisées avec les informations sur l'activité des EAJE et celles sur les familles allocataires et leurs droits. Seuls les EAJE dont la complétude des données est satisfaisante sont conservés dans les études. Les données départementales sont restituées uniquement si ces EAJE représentent au moins 70% du nombre de places en EAJE PSU sur le territoire.* ***En Seine-Maritime, les EAJE PSU ayant répondu à Filoué couvrent 79% des places. Les 5 526 enfants identifiés par Filoué et sur lesquels portent les analyses ne représentent donc qu'une partie des enfants en EAJE PSU.*** *Les données nationales de la base Filoué ont été pondérées afin d'être représentatives de l'ensemble du territoire français.*

***** Indicateur de bas revenu –*** *L'indicateur de bas revenu est calculé à partir des ressources de la famille ajoutées aux prestations qu'elle perçoit l'année de fréquentation du mode d'accueil. Ce montant est divisé par le nombre d'unités de consommation de la famille puis est comparé au seuil de bas revenu calculé par l'Insee (1 167 euros en 2022).*

****La grille communale de densité, définie en 2021 par l'Insee, permet de classer les communes en fonction de leur nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants au sein de la commune (densité de population). https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030*

Réalisation : Caf de Seine-Maritime
laurent.poudre@caf76.caf.fr